

aime mieux de ces pseudonymes est la raison d'être, la base même de la Légion. Les engagés tiennent avec un souci farouche à rester des oubliés. Il y a quelques années, au Tonkin, un sergent-major de la Légion accomplit une action d'éclat. Son commandant le fait venir le soir et lui annonce qu'il va le porter pour le grade d'officier. — Impossible, mon colonel, répond l'autre. — Pourquoi? — Ne veuillez pas insister. — J'insiste pourtant. — Eh bien, je ne veux pas être proposé officier parce que je serais obligé de vous dire mon vrai nom... Le colonel s'inclina.

Quelques fois, cependant, certain de ces mystères se soupçonnent, se percent. Des nouvelles venues d'Europe, des récits de journaux rapprochés de telle ou telle présence au corps, des signalements envoyés, ont mis sur une voie. Un nom prononcé tout haut par un camarade curieux aura fait passer des frissons qui auront été remarqués. Il y a aussi parfois des aveux. Bref, il est arrivé à des chefs de reconstruire l'identité de tel ou tel de leurs hommes, et alors quelles découvertes étranges n'ont-ils pas faites qu'ils se sont bien gardés à coup sûr de communiquer intégralement mais qui mêmes incomplètes défrayeraient aisément des milliers de romans d'aventures!

Le soir d'une affaire au Tonkin, la Légion étrangère enterrait ses morts dans une fosse hâtivement creusée. Pas d'annoncier sous la main. Le capitaine s'approche de la tombe pour dire les prières des trépassés et comme il s'embrouille dans son *Pater*, tout à coup un légionnaire à barbe grise interrompt et rectifie. — Imbécile, dit entre ses dents le capitaine, il s'est trahi! A tort ou à raison cette rectification confirmait dans l'esprit du capitaine un soupçon éveillé depuis quelques jours, celui qu'il comptait parmi ses hommes un ancien évêque prévaricateur.

Les chefs qu'il faut à ces gaillards-là? On le devine. Des gaillards. De tout temps, le corps d'officiers de la Légion a été très sur le volet. Un de ses premiers colonels fut Saint-Arnaud, mort maréchal de France. Celui-là n'avait pas gardé très bon souvenir de ses hommes. On a retrouvé une note de lui plus tard, alors qu'il était ministre de la guerre, où il recommandait un colonel en ces termes : « A tout ce qu'il faut pour commander la canaille ». D'autres chefs, au contraire, ont conservé plus tard pour leur Légion un véritable culte, entre autres le général Saussier qui commanda un bataillon au Mexique et qui parla encore aujourd'hui, s'affirmant, avec émotion du courage et de l'endurance de ses hommes au feu ou sous le soleil des Terres Chaudes.

L'énergie, bien entendu, doit être la qualité maîtresse d'un officier de la Légion. Car beaucoup d'influences morales exercées utilement sur le troupiier français n'ont aucune prise sur les légionnaires. Songer qu'on perdrait son temps à faire vibrer en eux la corde du patriotisme et même les sentiments de famille. La famille n'existe plus pour eux. Elle ne recevra pas d'acte de décès, s'ils viennent à mourir; d'où cette conséquence terrible qu'une mère ou un père qui ne savent qu'une chose, c'est que leur fils a disparu après avoir commis un crime, ignorent toujours si ce crime a été racheté en partie par une mort glorieuse.

La gloire même. Qu'est-ce que signifie ce mot pour un légionnaire? Qu'un de ceux qui combattent en ce moment au Dahomey meure demain après avoir sauvé toute l'armée au prix de son sang, impossible de lui dresser une statue comme à un simple Bohémien! On ne peut pas graver sur un socle un nom d'emprunt!

Mais l'énergie ne suffit pas à un chef de régiment étranger. Si coupables qu'aient été certains légionnaires avant leur incorporation, n'oubliez pas que leur engagement est déjà presque toujours un commencement de rachat d'âme. Ce ne sont pas toujours des natures fermées à tout bon sentiment. Capables d'excès dès qu'on leur lâche un peu la main, ils sont susceptibles de reconnaissance pour celui qui les traite avec justice, sans haine ni mépris. Un de leurs anciens capitaines, M. de Borrelli, a dit d'eux magnifiquement dans son hymne: « A mes hommes qui sont morts! »

Conférences socialistes dans le Tarn

Hier soir, MM. Baudin, Duc-Quercy et sa femme, Calvignaux, maire de Carmaux; Mazens et Planly, adjoints; Galonier, condamné gracié; Roche, instituteur de Carmaux, qui ne quitte plus le comité de la grève et quelques autres membres du comité, ont quitté Carmaux dans trois voitures, se rendant à Saint-Juéry, où MM. Baudin et Duc-Quercy ont fait une conférence.

Saint-Juéry est un centre métallurgique important dont les mines occupent huit cents ouvriers dont deux cents femmes. Un syndicat y a été récemment formé, qui compte maintenant six cents membres. A l'arrivée de M. Baudin et de ses compagnons, la foule a entonné la *Carmagnole* et les a conduits au local du syndicat décoré de trophées et de drapeaux rouges. Le maire de Saint-Juéry présidait, assisté du président du syndicat, M. Calvignaux. M. Baudin a parlé le premier : les républicains peu sincères, a-t-il dit, ne sont pas satisfaits que nous venions leur rappeler leurs devoirs, mais l'heure sonne où la lumière doit être faite. Depuis vingt ans, les républicains n'ont rien fait, les socialistes tendent aux réformes, et ces réformes seront imposées, car les dirigeants actuels feront place aux révolutionnaires qui, au-dessus de tout, mettent l'intérêt de la République. Nous l'avons prouvé à Carmaux où nous luttons contre un homme du 16 Mai. « Soyez unis, dit M. Baudin, et surtout associez les femmes à vos luttes et, sous peu, la République sociale, objet des efforts communs, arrivera. Vive la République sociale! »

Puis M. Duc-Quercy fait l'apologie des théories socialistes, base unique de la République de l'avenir.

Autour du Parlement

Paris, 14 novembre. Le Budget de 1893 Il paraît difficile que le budget de 1893 soit voté avant la fin de l'année. D'autre part, la Chambre devra, de février à juillet 1893, examiner et voter le budget de 1894. Dans ces conditions, pour éviter une grosse perte de temps et permettre à la Chambre de voter ces deux budgets sans précipitation, M. Delecluse va faire une motion que la Chambre examine et vote dès maintenant et ensemble un seul budget pour 1893-1894. En attendant, on voterait pour le budget de 1893, deux ou trois douzièmes provisoires.

CHAMBRE

Paris, 14 novembre. AVANT LA SÉANCE

On continue de se demander, dans les couloirs, si, après la discussion sur la presse et sur le Panama, le cabinet actuel sera encore au pouvoir; toutes les préoccupations sont tournées de ce côté. En ce moment, c'est l'affaire du Panama qui paraît présenter le plus de dangers. Le bruit court que plusieurs motions seront faites à ce sujet et on parle notamment d'une demande d'enquête parlementaire. On va continuer aujourd'hui la discussion des boissons; on espère qu'elle sera moins confuse que celle de samedi dernier.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

Après le vote de deux projets de loi d'intérêt local, on revient au projet sur le régime des boissons.

Le Régime des Boissons

LA PROPOSITION TURREL

M. Floquet explique que la Chambre a décidé dans sa dernière séance de discuter la motion de M. Turrel, relative aux voix et moyens nécessaires pour combler le déficit créé par le dégrèvement total des boissons hygiéniques.

M. Cunéo d'Ornano a la parole et demande à la Chambre de repousser également les trois mesures proposées par M. Turrel, à savoir: suppression du privilège des bouilleurs de cru, augmentation de l'impôt sur l'alcool et augmentation des licences.

M. Turrel appuie énergiquement les propositions concernant les bouilleurs de cru qui, selon les renseignements qu'il possède, frangent le trésor de 40 à 45 millions.

M. Salis se rallie à la suppression du privilège des bouilleurs de cru se combinant à une augmentation des licences et à une élévation de la taxe sur l'alcool.

M. Legrand dit que le bouilleur de cru est prêt à payer l'impôt, mais il proteste contre la mesure de perception de l'impôt; il proteste contre la violation de domicile.

L'exercice est une institution vexatoire qui comporte des mesures d'inquisition incompatibles avec nos idées démocratiques.

La discussion générale est close. M. le président met aux voix le passage à la discussion des articles de la proposition Turrel.

Par 367 voix contre 158 sur 525 votants, la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Deroulède dit que si on ne veut pas perdre quinze jours en débats sur cette question, il serait plus sage de se rallier à la proposition de la commission du budget.

ritable privilège; ces opérations peuvent donner des ressources importantes. La commission du budget, saisie de cette question depuis longtemps, aurait pu faire des propositions. (Très bien! Très bien!)

M. le ministre des finances dit qu'il lui est difficile d'admettre qu'on remplace les effets de la suppression du privilège des bouilleurs de cru par une taxe sur les opérations de bourse.

Cette taxe n'est pas impossible, mais en supprimant le privilège des bouilleurs de cru, ce qu'on veut avant tout c'est supprimer la fissure par laquelle s'échappe l'impôt. La taxe sur les opérations de bourse pourra revenir plus tard; en ce moment cette proposition ne constitue qu'un moyen pour faire échouer la réforme des boissons. (Applaudissements.)

M. Rathier insiste pour l'adoption de son amendement qui, mais aux voix, est repoussé par 339 voix contre 193 sur 532 votants.

M. Deroulède développe un amendement tendant à remplacer la suppression du privilège des bouilleurs de cru par la réglementation de ce privilège.

M. Turrel rappelle que la suppression du privilège n'empêchera pas les bouilleurs de cru de conserver une certaine quantité d'alcool pour la consommation de la famille. Toutefois, il maintient sa rédaction.

M. Deroulède retire sa proposition. M. le président met aux voix le paragraphe 1er, tel qu'il est présenté par M. Turrel, c'est-à-dire la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Ce paragraphe 1er est adopté par 318 voix contre 211, sur 529 votants.

M. le ministre des finances prie la Chambre de remettre la suite de la discussion à demain. Adopté.

Demain, à 1 heure 1/2, réunion dans les bureaux; à 2 heures, séance publique. La séance est levée à 6 heures 35.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 14 novembre. La Chambre s'est montrée aujourd'hui d'une excessive nervosité, non pas que le débat sur la réforme des boissons ait pris un caractère plus irritant, mais parce que tout le monde sent que la situation est en ce moment très tendue.

La semaine qui vient de commencer sera certainement une des plus importantes de la législature entière. A aucun moment, depuis que la Chambre actuelle est en fonctions, on n'a vu se poser à la suite les unes des autres des questions aussi graves que celles qui figurent à l'ordre du jour.

La réforme des boissons bien qu'ayant donné lieu à pas mal de surprises, en ménageant-elle de nouvelles, mais pour l'instant les préoccupations sont tournées d'un autre côté et on n'attache qu'une importance médiocre aux incidents qui peuvent provoquer cette question.

C'est surtout et on pourrait dire presque exclusivement la loi sur la presse et les interpellations sur le Panama qui passionnent depuis plusieurs jours le monde parlementaire. Toutes les conversations roulent sur ces deux questions devant lesquelles les autres disparaissent momentanément.

De nombreux groupes n'ont cessé de se former aujourd'hui dans les couloirs, et les racontars les plus fantaisistes ont été mis en circulation.

Les faiseurs de pronostics donnaient libre cours à leur imagination: selon les uns, le cabinet serait renversé mercredi ou jeudi, à propos de la loi sur la presse; d'après les autres, le gouvernement, victorieux sur cette première question, serait mis en échec vendredi à propos du Panama.

le dimanche 20 novembre courant sa fête annuelle qui, cette année, aura un éclat tout particulier, parce qu'elle sera rehaussée par la présence de M. Debax, préfet de l'Ain; Andraud, sous-préfet de Belley; Murellot, sénateur; Giguët, député; Méhier et Béard, conseillers généraux; Lapière, conseiller d'arrondissement, et de nombreux membres des municipalités des communes environnantes.

Nous donnerons incessamment le programme de cette fête, qui promet d'être très brillante et fera certainement honneur à notre compagnie qui l'organise.

LOIRE

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — Ce soir mardi on donne la première représentation du grand succès de la Renaissance: Un Lycée de Jeunes Filles, opérette en 4 tableaux. Le spectacle commencera par Changement de domicile, vaudeville nouveau en un acte.

A l'étude: Maître Beurel, comédie de M. Georges Menté. — Fédératlon du Sou des Ecoles. — Le 10e congrès de la Fédération du Sou des Ecoles de l'arrondissement de Saint-Etienne s'est tenu dimanche à Saint-Martin-Coaillex. M. Noël Mazet, ancien adjoint au maire de Saint-Etienne a été proclamé président effectif de la Fédération.

Le prochain congrès aura lieu à Saint-Paul-en-Jarez. — Filou arrêté. — M. Girardier, commissaire de police du 1er arrondissement, a arrêté le jeune Chapotier, âgé de 15 ans, apprenti électricien, rue de la Providence, qui, hier, à la sortie de l'Eden, avait glissé une main experte, dans la poche de Mlle Marie Brunel, demeurant chez sa tante, 31, rue du Puy.

Courses vélocipédiques. — Deux courses vélocipédiques ont eu lieu hier au parc de l'Éclaircie. La première était d'une distance de 15,000 mètres, pour bicyclettes munies de caoutchoucs creux; la seconde de 20,000 mètres, pour bicyclettes munies de pneumatiques.

Voici les résultats: Première course. — 1 Pierre Froget, 2 Bugaud, 3 Perny. Deuxième course. — 1 Dumoulin, 2 Cour, 3 Valdey.

Firminy. — Tombé de wagon. — Le nommé Barris, 37 ans, brigadier-poseur à la gare de Firminy, commandant de Firminy, a été transporté à l'hôpital. Le malheureux serait tombé du gabarit de vérification du tunnel du Portuisol. L'état de la victime est très grave.

Roanne. — Accidents. — Hier, vers 5 heures et demie du matin, le nommé Jean Pacaud, 76 ans, cordonnier, rue Saint-Jean, conduisit rue de Clermont une brouette chargée de terre, lorsqu'il a été heurté et renversé sur l'un des brancards d'un tombereau non éclairé et conduit par un domestique de M. Gros, voiturier, rue de la Bascule. L'une des roues a passé sur le bras droit de Pacaud, et le lui a fracturé.

Le nommé B., âgé de 70 ans, demeurant rue de Paris, est tombé accidentellement dans la rivière d'Oujan et se serait infailliblement noyé sans le secours de deux personnes, qui l'ont retiré et conduit à son domicile, situé non loin du lieu de l'accident.

Vol. — Une plainte pour vol d'une montre en argent, a été déposée au bureau de police par le sieur Jean Cognet, jardinier, rue de Charrier.

L'auteur de ce vol est inconnu. — Rixes. — Les nommés Jean G... et Henri D... se sont fait dresser une contravention pour tapage et rixe sur la place Victor-Hugo.

Un cocher insouciant. — Une contravention également au nommé Jean Mouillou, cultivateur à Lontigay qui, étant presque ivre-mort, conduisit son cheval à une allure très rapide et l'avait fait monter sur le trottoir du boulevard du Midi, le parcourant à fond de train.

M. le capitaine de gendarmerie, en promenade sur le boulevard, a pu arrêter le cheval, non sans peine. Mouillou a été précipité à terre par le brusque arrêt de la voiture et dans sa chute ne s'est fait que de légères contusions.

Il a été conduit au violon et son cheval mis en fourrière. ISÈRE Grenoble. — Conseil académique. — M. Lefrançois, professeur de mathématiques au lycée de Grenoble, a été élu délégué au conseil académique en remplacement de M. Gasches.

4e génie. — La société nationale de topographie a décerné le prix du ministre de l'instruction publique à M. Camus, caporal au 4e génie, à Grenoble.

Volron. — Agression et vol. — La gendarmerie a conduit hier à Grenoble et mis à la disposition de M. le procureur de la République le sieur R... ouvrier tailleur, dont nous avons, dans notre numéro du 13 courant, signalé l'arrestation pour agression nocturne suivie de vol.

Conseil municipal. — Nos édiles se réuniront demain mardi, à huit heures du soir, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville; voici l'ordre du jour de cette séance: 1° Rétablissement du marché du dimanche; 2° adjudication de l'écroû; 3° pétition relative à la maison Rey; 4° affaires diverses.

La Tour-du-Pin. — Rixe. — Hier soir, à la Chapelle-de-la-Tour, quatre jeunes gens, excités sans doute par le vin nouveau, à la suite d'une question futile, se sont pris de querelle et en sont venus aux coups.

Dans la lutte, des tables, chaises et une partie de la devanture ont été brisées; un des combattants a reçu des blessures assez graves. M. Guinet va porter plainte pour se faire payer les dégâts.

Volours volés. — Samedi, jour de foire, un marchand de porcs, ayant plusieurs de ses animaux à vendre, place Prunelle, les abandonna quelques instants; à son retour, il s'aperçut qu'il lui en manquait deux. La gendarmerie fit une enquête; voleur et porcs non parent été retrouvés.

Hier, Mme X... fut fort surprise en entendant des plaintes de ces animaux sortant d'une cabane à lapins située dans la cour de sa maison. On suppose que les voleurs les auront enfermés, pensant les venir chercher la nuit, mais le portail de la cour ayant été clos, ils ne purent entrer.

Vienne. — Cercle démocratique. — Dimanche, le Cercle démocratique a offert à ses membres un grand concert dans la salle des fêtes, avec le concours d'artistes des concerts de Lyon et divers amateurs viennois.

Dès huit heures du soir, un public qu'on peut évaluer à sept ou huit cents personnes, envahissait la salle, malheureusement trop petite pour contenir tout le monde et l'on a dû, dès neuf heures du soir, au grand regret des organisateurs refuser beaucoup de monde.

La symphonie du Cercle, sous la direction de M. Buisson, a été vivement applaudie dans les différents morceaux qu'elle a joués. Elle fera bien de continuer dans cette voie, car, avec son précieux concours, nous sommes assurés de passer quelques bonnes soirées.

Arrestation. — Le nommé Frizon, fondeur sur métaux, rue de l'ancienne-Table-Ronde, a été mis en état d'arrestation par la police, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Vienne.

Frizon serait accusé d'avoir réduit en lingots divers objets du culte qui auraient été volés il y a quelque temps dans l'église de Chaumont.

Valence. — A la gare. — Aujourd'hui notre gare présentait une animation extraordinaire due à l'arrivée de plusieurs détachements de jeunes recrues qui sont incorporées dans les régiments tenant garnison dans notre ville.

Le monument d'Emile Augier. — La délégation envoyée à Paris par le conseil municipal de notre ville pour l'érection d'un monument à Emile Augier, notre compatriote, est rentrée ce soir à Valence, apportant avec elle les meilleures espérances.

Toutes nos félicitations au nouveau conseil municipal qui va donner des fêtes dont la cité valentinoise profitera.

Coups et blessures. — La nuit dernière, le nommé Hippolyte Gaillardet, portefaix, demeurant à Valence, rue Jonchéry, 10, est venu déclarer au commissariat de police, qu'il avait reçu un coup de compas d'un nommé Joseph Bisot, demeurant rue Roderie Proès-verbal a été dressé contre ce dernier pour coups et blessures.

Acte de probité. — M. Barral, demeurant à Valence, rue du Champ-de-Mars, a trouvé, hier soir, sur les proménades un bracelet au vieil argent, qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Portemonnaie perdu. — Mme Pichon, demeurant à Valence, rue Pécharie, 11, a perdu son portemonnaie contenant la somme de 10 fr.

ARDECHE

Privas. — Les assises. — Première affaire, vol qualifié. — Le 27 juin 1893, M. Marcel Gagnac, propriétaire à Touloud, constatait la disparition d'un billet de banque de cent francs qu'il avait placé dans un armoire; deux jours après, une bague en or et une paire de boucles d'oreilles lui étaient encore volées.

Le 11 juillet, l'accusé Louis-Frédéric Régat, domestique de M. Gagnac, alla à Valence et se présentait chez M. Chahanel, bijoutier, pour échanger deux boucles d'oreilles et une broche en or contre une chaîne d'argent.

Le bijoutier ayant accepté sous la condition que l'échange eût lieu devant un agent de police, l'accusé s'empara et demanda au bijoutier s'il prenait pour un voleur. Ces menaces lui inspirèrent tellement M. Chahanel mais, pendant qu'il envoyait chercher la police, notre filou s'esquiva, lui abandonnant les objets volés.

Le 14 juillet, Régat était arrêté et faisait les aveux les plus complets. Cette attitude lui a valu l'indulgence du jury qui admet les circonstances atténuantes.

Régat est condamné à 6 mois de prison. L'accusé était défendu par M. Chalamon. Deuxième affaire: Incendie volontaire d'une maison habitée. — Casimir Colomb, âgé de 44 ans, né à Saint-Barthélemy-le-Meil, cultivateur à Gluiras, dans la nuit du 6 au 7 octobre dernier, mettait le feu au grenier de la maison de M. Ladreyt-Delarbre, cultivateur au hameau de Joinvin, commune de Saint-Genest-Lachamp.

Le lendemain, l'accusé en faisait l'aveu au sieur Avenas, de Saint-Chistol: « Le feu, dit-il, ne voulait pas prendre; j'ai dû aller chercher de la paille et remuer ensuite le feu avec une fourche ».

Plusieurs fois auparavant il avait proféré des menaces d'incendier la maison Delarbre, et il avait même ajouté à M. Avenas que si Delarbre la faisait reconstruire, il la brûlerait de nouveau.

Le crime de l'accusé aurait une stupide vengeance pour mobile: cette maison avait été adjudgée à l'un de ses neveux qui la vendit ensuite à M. Delarbre.

La cour a rejeté les conclusions de M. Chalamon, défenseur, tendant à l'examen médico légal de Colomb.

Lorsqu'on lui demande ce qu'il a à ajouter à sa défense, il répond que pendant la nuit il voit toujours des bêtes danser dans sa chambre, l'empêchant de dormir. (Rires dans l'auditoire.)

Il est, condamné, avec circonstances atténuantes, à cinq ans de travaux forcés. Nouvelles de Suisse

Berne. — Le conseil fédéral, au sujet de l'affaire Bernoud, a envoyé à Paris une note en réponse à celle de M. Ribot. Le conseil fédéral reconnaît le caractère cordial des explications du ministre des affaires étrangères, mais il persiste dans son opinion. En tous cas, l'intervention du ministre des travaux publics a donné à cette affaire purement administrative un caractère qu'elle n'aurait pas dû avoir. M. Arago verra M. Dros aujourd'hui.

Un train a déraillé près de Rozans (Aisne-Lausanne-Geneve). Le locomotive seule est sortie des rails. Pas d'accident de voyageurs à déplorer.

Genève. — Les élections se sont passées d'une manière très calme. Surfin relativement fréquent. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus pour la rive droite et la rive gauche. A la ville le dépouillement n'a commencé que ce matin. Il sera laborieux, car 5,000 électeurs ont pris part au scrutin.

La rive droite serait probablement éthus: 11 radicaux-libéraux, 9 démocrates, 3 catholiques, 2 radicaux-nationaux, 1 ou 2 ouvriers socialistes.

La rive gauche: 14 radicaux-libéraux, 13 démocrates, 10 catholiques, 2 radicaux-nationaux, 2 ouvriers socialistes. Autant qu'il est possible de hasarder une prévision quelconque, à moins de surprise complète à la ville, le grand conseil sera composé de la manière suivante: 37 radicaux-libéraux, 7 ouvriers, 6 radicaux-nationaux. Total, 50. 33 démocrates et 17 catholiques. Total, 50. Donc en admettant, ce qui est possible, que sur certains points les diverses fractions se rallieront à leur ancien panache, les deux partis principaux, radical et conservateur, obtiendront à un ou deux sièges près, la représentation au grand conseil.

Demain nous serons fixés, espérons-le du moins.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 14 novembre, 4 heures soir. Hauteur du baromètre: 762. — Température: 15. — Direction du vent: Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures +17. — Minimum de température dans les 24 heures +8.

Situation générale. — La situation a peu changé; la baisse est assez lente sur l'Europe occidentale, mais les pressions supérieures à 765 centimètres sont faibles du sud et le temps se maintient très doux.

Dernière heure. — Le centre de la dépression est toujours en Irlande et la baisse atteint 12" à Valence, 2 à Brest, à Biarritz et Perpignan. Pression à Brest, 755; à Monaco, 765.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps doux, quelques faibles ondées.

Voici les noms des candidats définitivement admis samedi à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique: MM. Perrier, Perroy, Robert, A.-B. Roget, Sauvageira, Simonet, Sutterlin, Viray, Deygas, Faivre, Ferlay, Frasier, Girard, Vaubert, Lachenal, Ladous, Léautier.

Nous avons relaté l'autre jour le succès obtenu par la Lune à Paris, la revue que M. Verdillet, l'ancien directeur du Théâtre-Bellocour, a montée à Paris. Sarcey, l'éminent critique du Temps, le constate en ces termes dans son feuilleton du lundi: « Le jour de l'ouverture, nous étions pris par une première. J'y suis retourné quelques jours après, et j'étais disais en remontant la rue Rochecouart: il n'y a pas un chat dans ce théâtre! Ou diable ce théâtre a-t-il eu l'idée de se nichier? — J'entre; une salle comble, sauf les loges qui étaient toutes vides. Mais à mesure que l'heure s'avance, elle se garnit de femmes en grande toilette, de jeunes gens étalant des plastrons irréprochables et le monoclé à l'œil. Je suis un peu saisi, je m'informe. Et j'apprends alors que c'est le grand chic d'aller aux Fantaisies-Parisiennes, voir les jolies femmes de la revue. »

On voit que M. Verdillet réussit à mener bien loin le public parisien; il paraît que c'est plus difficile encore que de lui donner du bon spectacle. L'Écho de Lyon, qui a

Dépêches Diverses

LA FAMILLE VÉRY Paris, 14 novembre.

Mme veuve Véry et la petite Jeanne, sa fille, sont arrivées à Château-Chinon, accompagnées de Jules Lhérot. Ils sont venus apporter quelques consolations à M. Véry, père de la malheureuse victime de l'explosion du 23 avril dernier.

Véry père vient d'être informé qu'il était nommé titulaire du bureau de tabac de Pont-Saint-Ours, près Nevers, d'un revenu annuel de 300 francs.

EXPLOSION DE DYNAMITE Limoges, 14 novembre. Une explosion a eu lieu dans la nuit d'hier dans la commune de Lacroisille, dans une maison appartenant aux époux Deresme. L'engin contenait de la poudre de mine ou de la dynamite.

Les dégâts sont purement matériels. BELLAOSCIA Ajaccio, 14 novembre. Bellacoscia, le fameux bandit qui le 1er jour de la Corse avait été interdit à la suite de son récent acquittement en cœur d'assises et à qui Marseille avait été assigné comme résidence, n'a pu supporter son exil. Il vient de revenir en Corse et a repris le maquis.

SIX CENTES MAISONS INCENDIÉES Yokohama, 14 novembre. Un incendie a éclaté à Tokio. Six cents maisons ont été détruites.

DÉPARTEMENTS

RHONE Givors. — Arrestation. — M. Rieux, commissaire de police, a fait écrouer le nommé Antoine Robert, né à Lyon, âgé de 45 ans, pour vagabondage.

Le castr judiciaire de cet individu est orné de cinq condamnations.

Mort subite. — M. Grainin, âgé de 60 ans, est tombé subitement terrassé par une attaque d'apoplexie sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Par les soins de M. Vivien, garde champêtre, M. Grainin fut transporté à son domicile, où malgré les soins empressés du docteur Assada, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

AIN Villebois. — Sapeurs-pompiers. — Notre compagnie de sapeurs-pompiers célébra

toujours eu avec M. Verdellien les plus cordiales relations...

Au Grand-Théâtre : Tandis que samedi M. Ansaldo faisait souligner sa voix par des chut et des sifflets dans la Juive...

On sait que M^me Escalaix excelle dans les rôles de princesses d'opéra...

Sait-on que M. Carnot possède un parapluie, don du célèbre Behanzin, roi du Dahomey...

C'est à Paris, dans le hall du palais de l'Industrie que le parol de Behanzin déploie ses vives couleurs...

En février 1891, quelque temps avant la signature du traité rédigé par l'amiral de Cuverville...

Le vert est la couleur dahoméenne — le vert est la couleur dahoméenne — le vert est la couleur dahoméenne...

Quatre coupons de cotonnade rayée bleu et rouge et fabriquée à Rouen pour l'exportation...

Le fameux parasol. Imaginez une manière de tente de deux mètres de rayon...

Mais voici l'odyssée du « pépin » : Ce fut toute une affaire ! Les gigantesques dimensions de l'ombrelle rouge et verte...

On consulta le comte d'Ormesson, qui ne trouva pas un endroit dans tout l'Élysée où déposer ce géant objet...

L'émouli fut gardé dans les bureaux de la rue Royale. On logea cette grande machine exotique ?...

Nouvel avatar. Le parasol encombrant la nuit, et on le confia à l'Exposition des arts de la femme...

A voir chez Peracchio, passage de l'Hôtel-Dieu, un pastel de Pourtaut, le clarinettiste du Grand-Théâtre...

Chacun sait qu'en Amérique l'usage du porrbouire est complètement inconnu. On pourrait conclure de ce fait...

Le syndicat des loueurs de voitures de cette ville vient de décider que les véhicules cotéteraient, le jour de l'ouverture de l'exposition...

Pourvu que nos « collignons » lyonnais ne suivent point cet exemple pour notre future exposition !

LA MORT DU PRÉFET DUCROS

Les dépêches nous annoncent la mort de Ducros, qui fut préfet du Rhône sous l'Ordre moral...

Les républicains du Rhône apprendront sans peine la mort de celui dont toute l'administration ne fut qu'une persécution dirigée contre eux...

La surexcitation des esprits fut alors à son comble, et il n'est pas jusqu'au parti réactionnaire qui ne fut effrayé des mesures prises par le dictateur...

ils bouleversèrent tout, fouillèrent partout sans rien trouver naturellement...

Ajoutons encore une mesure, odieuse entre toutes, prise par le procureur...

On se fit transporter dans les greniers de l'Hôtel de ville...

Tout arrive, heureusement ; Ducros fut sacrifié par le ministre Buffet...

« Un démenti officiel. — Nous avons raison de mettre nos lecteurs en garde contre le bruit exagéré mené par quelques-uns de nos confrères...

« Le malade, transporté à l'hôpital d'isolement de la Croix-Rousse, est mort dans la journée de dimanche...

« Chaque jour amène la découverte d'une nouvelle iniquité à l'actif de la compagnie du gaz...

« On ne nie pas le fait, nous avons les preuves en mains ; mais ce qui nous laisse rêveur, c'est l'entretien du gaz...

« Et ce qui est plus fort, c'est que la compagnie à laquelle des plaintes ont été portées répond que c'est admis et partant régulier...

« Les adhésions au congrès viennent chaque jour augmenter la liste. Marseille envoie vingt délégués et désigne deux suppléants pour le cas où les titulaires seraient empêchés...

« Émission de fausse monnaie. — À la requête du propriétaire du café de la Comédie, on arrêta, l'avant-dernière nuit, deux jeunes gens qui avaient essayé d'émettre une pièce de 5 francs fausse...

« Sur eux on retrouva trois pièces de 5 francs en étain, très grossièrement imitées, à l'effigie de la République française...

« Le local que nous avons parcouru hier est parfaitement aménagé pour recevoir des tableaux ; il se compose de quatre salons enfilés, luxueusement décorés...

« Sur une observation de l'agent, on entendit répliquer, puis faisant un geste dont la mimique pour être très expressive, rien est que plus outragante, il prit la fuite...

« Rébellion. — Rue Quatre Chapeaux, hier soir, à 40 heures, un sieur C..., employé, rue de la Villette, fut surpris par un gardien urinant contre une devanture...

« Aggression. — Des gardiens de la paix, prévenus qu'un rassemblement s'était formé autour de plusieurs jeunes gens qui se battaient, se rendirent à l'endroit indiqué...

« Vol au poivrier. — M. Claude Vallet, demeurant rue Transversale, 41, à Vaise, s'est endormi hier sur une chaise du square Raspail...

« Renversé par un sacre. — Un sacre à renverser hier soir, à 6 heures, place Morand, monsieur Clémentine Pétavin, rue Paul Bert 157...

« Rue Mercière. — A trois heures du matin, on entendit « au secours ! l'assassin ! le Mercière », 72.

« Arrestation à Oullins. — L'auteur des vols commis à Oullins dans une chambre garnie occupée par deux ouvriers des ateliers d'Oullins vient d'être arrêté par la gendarmerie d'Ambérieux...

« Le commandant Montheil. — Paris, 14 novembre. M. Montheil, sous-secrétaire d'Etat, a reçu un télégramme du commandant Montheil lui annonçant sa prochaine arrivée à Tripoli...

« La convention franco-suisse. — Paris, 14 novembre. MM. Béranger et Griffe, sénateurs, et MM. Fougère, Desmons, Boissy-d'Anglas et de Ramel, députés, délégués par leurs collègues des deux Chambres...

« Le commandant Montheil. — Paris, 14 novembre. M. Montheil, sous-secrétaire d'Etat, a reçu un télégramme du commandant Montheil lui annonçant sa prochaine arrivée à Tripoli...

« Tribune Ouvrière. — Bourse du travail. — Réunion de la commission exécutive aujourd'hui mardi, 13 courant.

« Le wagon. — Contient dans sa dernière édition le Nouveau service d'hiver des compagnies P.-L.M., Ouest Lyonnais, Est de Lyon et Lyon à Trévoux...

« Thé des mandarins. — Qualité Supérieure.

soir, boulevard du Nord, par un vélocipédiste inconnu.

Perdu. — Hier, à l'issue du bal donné par la section d'Oullins des Touristes lyonnais dans la salle du Casino d'Oullins...

« Réunion publique à Monplaisir. — Les habitants de la rive gauche du Rhône, de la Cité, Villette, Paul-Bert, Monplaisir, La Plaine, Grand-Trou et la Motte, sont invités à se rendre à la réunion publique...

« Casino des Arts. — Jamais un artiste n'a remporté un succès comparable à celui du capitaine Cody...

« Soala-Bouffes. — A sa 21^e comme à sa 1^{re} représentation, le Diabolo au Corps vient un immense succès...

« Cavas Isaac Casati, Lyon. Les personnes désireuses de déguster, après leur café, un bon verre de liqueur, doivent s'adresser à la maison Isaac Casati...

« Impuretés du sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, etc. Guérissez-vous par le sang purifiant...

« Monument Edouard Thiers. Suite de la Souscription. Total des listes précédentes 4,468 fr. 10.

« Dernière Heure. PAR SERVICE SPÉCIAL. La Guerre au Dahomey. Marseille, 14 novembre.

« COMMUNICATIONS DIVERSES. Société des combattants de 1870-71. Dans son assemblée générale du 13 courant, la Société a renouvelé son conseil d'administration...

« Harmonie du Rhône. — Ce soir, répétition de détail pour flûtes, clarinettes et saxophones, sous la direction de M. Peltier, chef de musique de l'Ecole d'artillerie de Rennes...

« Marchands forains. — Le siège du syndicat n'est plus chez le citoyen Choux, cours Lafayette, 233 ; il a été transféré cours Gambetta, 14.

« La convention franco-suisse. — Paris, 14 novembre. MM. Béranger et Griffe, sénateurs, et MM. Fougère, Desmons, Boissy-d'Anglas et de Ramel, députés, délégués par leurs collègues des deux Chambres...

« Le commandant Montheil. — Paris, 14 novembre. M. Montheil, sous-secrétaire d'Etat, a reçu un télégramme du commandant Montheil lui annonçant sa prochaine arrivée à Tripoli...

« Tribune Ouvrière. — Bourse du travail. — Réunion de la commission exécutive aujourd'hui mardi, 13 courant.

« Le wagon. — Contient dans sa dernière édition le Nouveau service d'hiver des compagnies P.-L.M., Ouest Lyonnais, Est de Lyon et Lyon à Trévoux...

« Thé des mandarins. — Qualité Supérieure.

« La mort du préfet Ducros. — Les dépêches nous annoncent la mort de Ducros, qui fut préfet du Rhône sous l'Ordre moral...

« Les républicains du Rhône apprendront sans peine la mort de celui dont toute l'administration ne fut qu'une persécution dirigée contre eux...

« La surexcitation des esprits fut alors à son comble, et il n'est pas jusqu'au parti réactionnaire qui ne fut effrayé des mesures prises par le dictateur...

« Pourvu que nos « collignons » lyonnais ne suivent point cet exemple pour notre future exposition !

« Le vert est la couleur dahoméenne — le vert est la couleur dahoméenne — le vert est la couleur dahoméenne...

« Quatre coupons de cotonnade rayée bleu et rouge et fabriquée à Rouen pour l'exportation...

« Le fameux parasol. Imaginez une manière de tente de deux mètres de rayon et soutenue par une hampe de trois mètres...

« Mais voici l'odyssée du « pépin » : Ce fut toute une affaire ! Les gigantesques dimensions de l'ombrelle rouge et verte...

« On consulta le comte d'Ormesson, qui ne trouva pas un endroit dans tout l'Élysée où déposer ce géant objet...

« L'émouli fut gardé dans les bureaux de la rue Royale. On logea cette grande machine exotique ?...

« Nouvel avatar. Le parasol encombrant la nuit, et on le confia à l'Exposition des arts de la femme, avec les cotonnades rouennaises de l'excellent Behanzin.

MÈRE ET MARTYRE PAR PAUL D'AGREMONT

Les curés finissent toujours par arriver à leurs fins, chacun connaît ça... Mais le docteur, cependant, n'en menait pas encore large, on lui conseillait de se faire et de se tenir tranquille.

fonctionnaires, jusqu'aux plus huppées, toutes eussent fait des bassesses pour être admises à contempler Madeleine dans son malheur et son humiliation.

pour causer d'abord, puis plaisanter et même rire aux éclats. A la barre, au milieu de son dossier étalé, maître Aubry était assis.

D'abord, c'est l'abbé Sintély qui marche le premier, plus blanc qu'un spectre, mais décidé, grave et doux, retournant tous les cœurs, excitant toutes les sympathies avec sa physionomie si douloureuse, où cependant domine une seule note : la bonté.

quille et beau regard autour d'elle ; et toute la salle frémit jusqu'au fond du prétoire, et un cri d'admiration est sur le point de s'échapper de toutes les poitrines.

Là-bas dans l'Inde, elle est été si heureuse, si adulée, si choyée... Ici qu'en ont-ils fait ? Grands dieux ! — Une martyre !

VENTE PAR LICITATION En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON Située à Lyon, avenue de Saxe, 135

ENTREPOT A LYON DES EAUX MINÉRALES De France et de l'étranger COMPAGNIE DE VICHY 16, rue de la République, et 39, quai Perrache

M^{ME} CLAUDIA somnambule Renseignez vous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerces, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions

MALADIES SECRÈTES L'Injection du D^R MÉRÉY guérit toujours Prix : 2 fr. PHARMACIE : BOULEVARD DES BROTTAUX, 20

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTÉ des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans aucun danger, par l'emploi de SEL et des DRAGÉES VÉGÉTALES

INCENDIE DE LA PLACE SATHONAY Par suite de l'incendie du 15 octobre, le cabinet de M. Eugène BERNE, expert teneur de livres, est provisoirement transféré place Sathonay, 6

SERRURERIE POUR PARCS ET JARDINS Portails, grilles, balcons, serres, ponts, marquises, vérandahs, châssis de couche, clôtures légères. Piquets pour vignes à tension des fils instantanée.

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS 26, r. des Remparts-d'Amay. Vente, achat, éch. d'imm. et fonds de com. Choix considér. de fonds de com. prop. rapp. et agrém.

LECTEURS ! N'achetez pas vos vêtements avant d'avoir visité LE TAILLEUR PAUVRE Le seul pouvant vous donner un superbe habillement complet ou un pardessus en drap chevrotte noire et bleu ou nouveau, garanti pure laine, livré en 6 heures, sur mesure, pour 29,50

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes

M^{ME} EKATERINODAR de VIATKA Célébrité russe. Devineresse, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dates. Tous les jours, 10, rue Constantine, Lyon. Correspondance.

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON Du 14 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT Ville de Lyon, Crédit Lyonnais, Mobilier Espagnol, etc.

BOURSE DE PARIS Du 14 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT COURS DE CLOTURE HAUSSE BAISSE

APRÈS BOURSE Du 14 Novembre COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, SUCRES Roux 88, FARINES 12 marques, SPIRITUEUX 90 Ph.

CONDITION DES SOIES Du 14 Novembre 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE du 14 Novembre 1892 Bœufs, Moutons, Porcs

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 14 Novembre 1892 V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement, Deuxième arrondissement, Troisième arrondissement, Quatrième arrondissement, Cinquième arrondissement, Sixième arrondissement